

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 20 MAI 2021**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Georges LACOUR est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 18 mars 2021 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 18 mars 2021 Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	David MARTI

	Observations : Adoption à l'unanimité	
--	---------------------------------------	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Budget Principal - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	MONTCEAU-LES-MINES - Zone d'activités le Prélong - Vente de terrain à la SCI MEGA BTP Le conseil décide : - De vendre à la société civile immobilière MEGA B.T.P., dont le siège social est 810, chemin des luminaires, 71850 CHARNAY-LES-MACON, représentée par son gérant, Monsieur Jean-François JAILLET, une parcelle de terrain d'une superficie de 1210 m², à prendre sur la parcelle cadastrée à MONTCEAU-LES-MINES section CI n° 444 (anciennement n°361) ; - De fixer le prix de cette cession à la somme de	Frédérique LEMOINE

	- D'autoriser M. le président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention ; - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Modification du règlement d'intervention Le conseil décide : - D'approuver les modifications du dispositif permettant de faire face à la crise sanitaire qui vient compléter le règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises de la CUCM, - D'abonder l'enveloppe dédiée à ce dispositif complémentaire de 350 000 €, - De modifier le règlement d'intervention du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises, - De préciser que ce dispositif d'aide n'est applicable que jusqu'au 31 juillet 2021 et dans la limite des crédits disponibles, - De préciser qu'au-delà du 31 juillet 2021 ce sont les dispositions antérieures dudit règlement qui s'appliqueront. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	Absorption de la SAS Infrastructures et Réseaux par la SAEML SEMCIB - Modification du capital social de la SEMCIB Le conseil décide : - De rapporter la délibération n°20SGADL0157 en date du 17 décembre 2020 ;	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	Contrat de relance et de transition écologique - Protocole de préfiguration - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver le protocole de préfiguration du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à intervenir avec l'Etat et la Région, - D'autoriser Monsieur le Président, ou l' élu ayant délégation, à signer ledit protocole et à mener les démarches afférentes. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 5 pouvoirs) Observations : Etant précisé M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-6	Pacte territorial pour l'économie de proximité - Avenant 2 à la Convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté - Modification du règlement d'intervention Le conseil décide : - D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation d'octroi des aides relatives au fonds territorial pour l'économie de proximité à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et portant sur l'abondement des crédits ; - D'approuver les modifications du règlement d'application du fonds territorial pour l'économie de proximité portant sur la modification des critères d'attribution ; - D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant délégation, à signer ledit avenant n°2 à la convention d'octroi. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 5 pouvoirs)	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	Marché des producteurs de Pays - Convention Partenariale - Attribution d'une subvention Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays en 2021 ; - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ; - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs de Pays ; - D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2021 Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3	Approbation du contrat de canal du Centre Le conseil décide : - D'approuver les termes du contrat de canal du Centre 2021-2025 à intervenir avec les EPCI du Grand Chalon, de Beaune Côte et sud, Grand Charolais, ainsi que la Région Bourgogne Franche Comté, le Département de Saône-et-Loire, Voies navigables de France. - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de canal du Centre 2021-2025. Adopté : OUI	Jean-Paul BAUDIN

	- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021 ; - De prendre acte que cette opération va entraîner une augmentation du nombre de ses représentants au Conseil d'Administration de la SPL Sud Bourgogne Aménagement (4 représentants contre 3 actuellement), étant précisé que la désignation du représentant supplémentaire de la CUCM interviendra au bureau du 17 juin 2021 ; - D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	Rapprochement avec le SMET71 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un contrat de concession et constitution d'une commission de DSP mixte Le conseil décide : - De créer un groupement d'autorités déléguées avec le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers (SMET 71) afin de lancer une procédure commune visant à conclure le contrat de concession précité ; - D'approuver les termes de la convention de groupement; - De désigner le SMET71 comme coordonnateur du groupement ; - De désigner comme suit les 2 élus de la CUCM pour siéger à la commission de DSP mixte du groupement qui sera présidé par le Président du SMET : TITULAIRE : M. Jean-Paul LUARD SUPPLEANT : M. Daniel MEUNIER - D'autoriser Monsieur le Président de la CUCM à signer la convention constitutive de groupement d'autorités déléguées jointe en annexe.	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	
--	---	--

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2	Fonds de concours pour les chemins ruraux - Approbation du règlement Le conseil décide : - D'approuver le projet de règlement de fonds de concours pour les chemins ruraux 2021-2026 joint en annexe ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit règlement. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	Jean-Yves VERNOCHET

La séance est levée à 20h56.

Le président,
David MARTI

